Numérisation de l’interface navire-port

TECH-CON de l’OMD 2021

Novembre 2021

INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION

L’OMI

- fixe les normes de sûreté des navires
- protège l’environnement des dégâts que peuvent causer les activités de transport maritime
- a établi une disposition mondiale en matière de recherche et de sauvetage
- veille à la formation adéquate et à la compétence des gens de mer dans leur ensemble
- S’assure qu’une indemnisation soit prévue en cas d’accident

UNITED NATIONS

174 États membres, 3 Membres associés, ONG et OGI

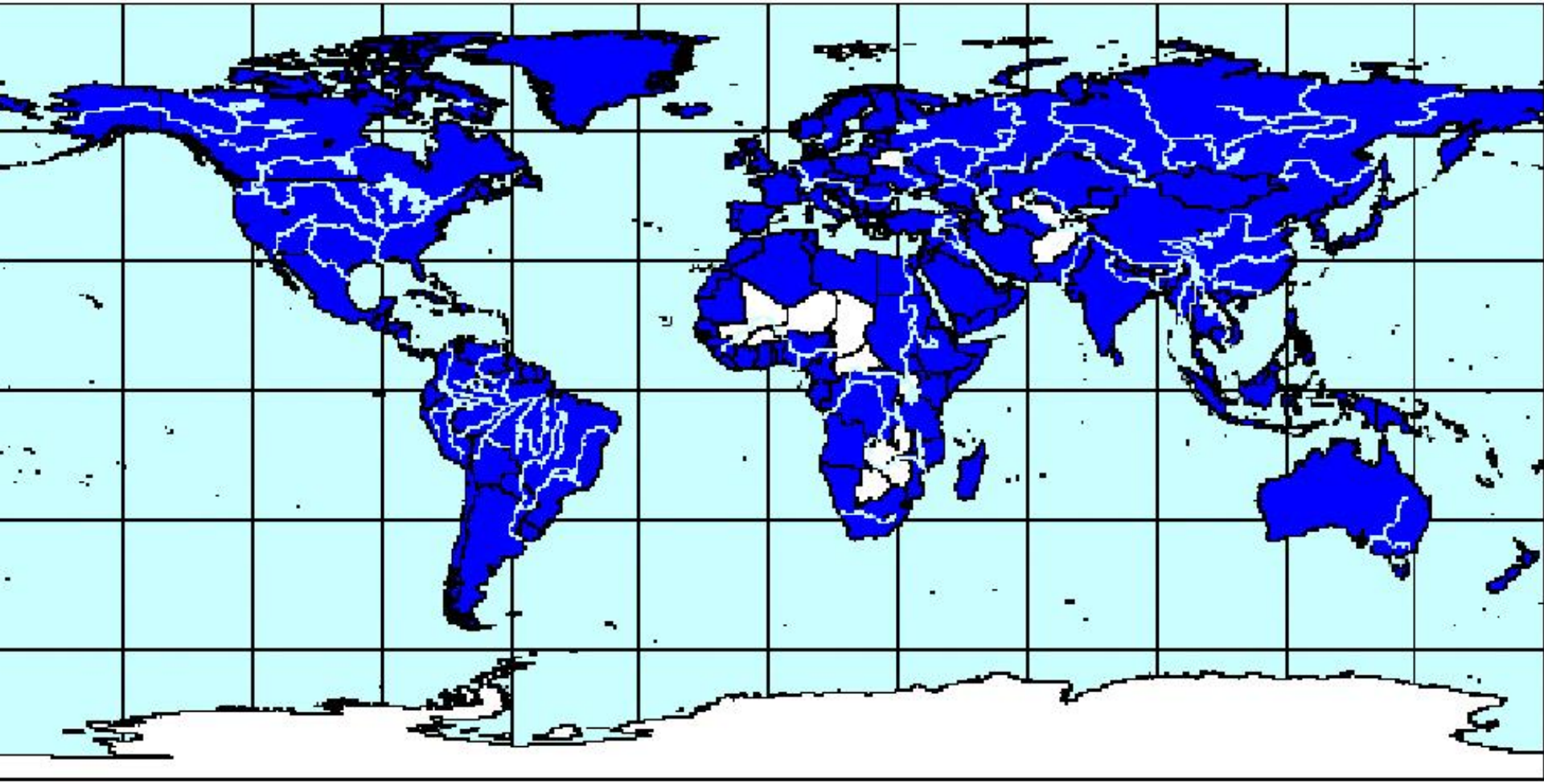

Les derniers États membres ayant rejoint l'OMI en 2018 – l'Arménie et Nauru

Ce que fait l'OMI...

Élaborer et adopter des règlementations. 53 instruments relatifs aux traités, de nombreuses directives, codes, etc. Les principales conventions ont été largement ratifiées.

- SOLAS 165 parties 99,04% du tonnage mondial
- Lignes de charge 162 Parties 99,03% du tonnage mondial
- MARPOL I/II 158 Parties 99,01% du tonnage mondial
- MARPOL VI 95 parties 96,71% du tonnage mondial
- COLREG 160 parties 99,03% du tonnage mondial
- STCW 165 parties 99,03% du tonnage mondial
- FAL 124 parties 94,93% du tonnage mondial

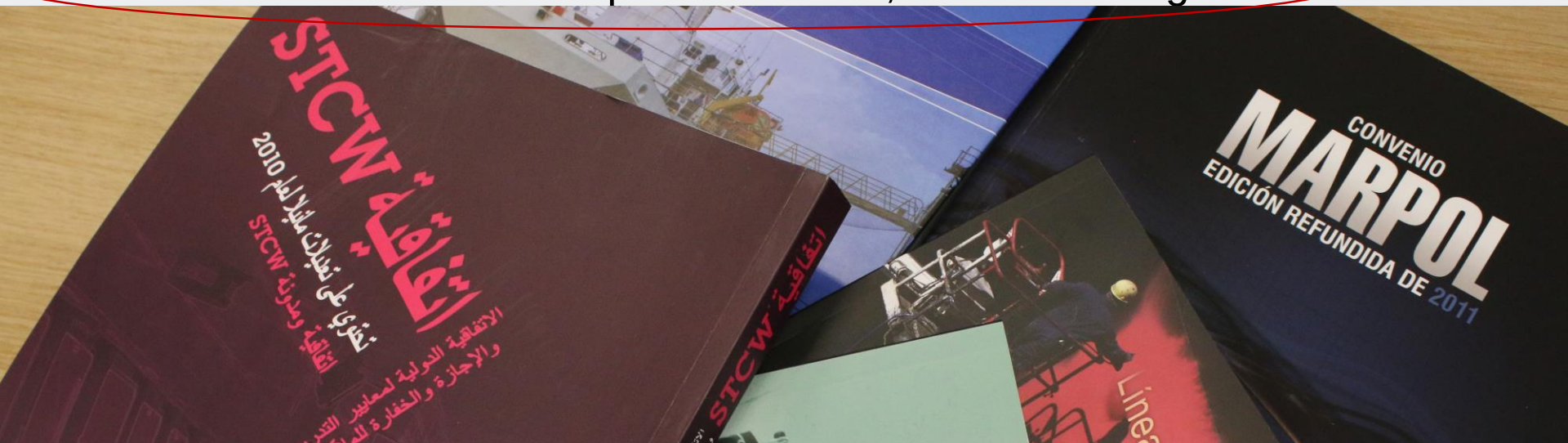

Assemblée
174 États membres
3 Membres associés

Conseil
40 Gouvernements Membres

5 Comités

- Comité de la simplification des procédures (FAL)
- Comité de la coopération technique
- Comité juridique
- Comité de la sécurité maritime
- Comité de la protection du milieu marin

7 sous-comités

- CONCEPTION ET CONSTRUCTION DU NAVIRE (SDC)
- SYSTÈME ET ÉQUIPEMENT DU NAVIRE (SSE)
- ÉLÉMENT HUMAIN, FORMATION ET VEILLE (HTW)
- NAVIGATION, COMMUNICATION, RECHERCHE ET SAUVETAGE (NCSR)
- TRANSPORT DES CARGAISONS ET DES CONTENEURS (CCC)
- APPLICATION DES INSTRUMENTS DE l'OMI (III)
- PRÉVENTION DE LA POLLUTION ET INTERVENTION (PPR)

IMO INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION

LA CONVENTION FAL - VISANT À FACILITER LE TRAFIC MARITIME INTERNATIONAL

- ✓ Adoptée :1965, Entrée en vigueur : 1967
- ✓ Nombre de gouvernements contractants : 125
- ✓ Nombre de Membres associés : 3
- ✓ Tonnage mondial : 95,30 % de la flotte mondiale
- ✓ 51 États membres de l'OMI n'ont pas encore adhéré à la Convention FAL
- ✓ Portée de la convention : Ne s'applique pas aux bâtiments de guerre ni aux navires de plaisance. S'applique à tous les navires entreprenant des voyages internationaux
- ✓ Structure : 16 articles et une Annexe de 7 chapitres

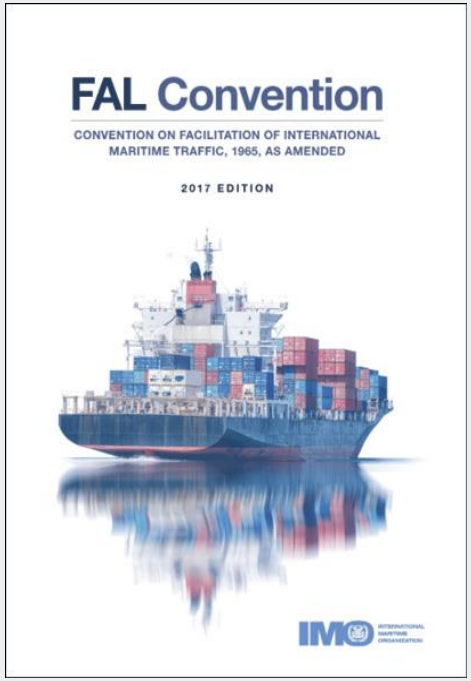

LA CONVENTION FAL - VISANT À FACILITER LE TRAFIC MARITIME INTERNATIONAL

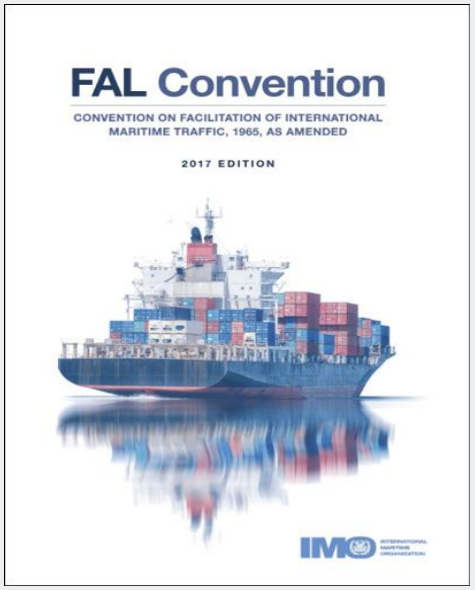

✓ **Articles** : Champ d'application de la Convention, Dispositions générales, procédures d'amendement, notifications et entrée en vigueur

✓ **Annexe**

1. Définitions et dispositions générales
2. Entrée, séjour au port et sortie des navires
3. Arrivée et départ des personnes
4. Passagers clandestins
5. Entrée, séjour au port et sortie des cargaisons et autres articles
6. Hygiène, services médicaux et quarantaine, services vétérinaires et phytosanitaires
7. Dispositions diverses

✓ **Appendices**

1 - Formulaires FAL de l'OMI
2 - Lettre d'arrivée et de départ des personnes
3 - Formulaire reprenant les informations détaillées des passagers clandestins
4 - Informations complémentaires en vertu du Code IMDG

LA CONVENTION FAL - DES FORMALITÉS PAPIER À DES FORMALITÉS ÉLECTRONIQUES AUX PORTS

Nouvel amendement à la Convention FAL introduit en 2016

(Annexe, Section 1. C - Systèmes d'échange électronique de l'information)

- ✓ Invite les États membres à permettre l'échange électronique de l'information pour faciliter les formalités aux ports pour le 8 avril 2019
- ✓ L'approche de guichet unique est recommandée

Niveaux de mise en œuvre en 2020

- ✓ Enquête de l'IAPH sur la mise en œuvre des exigences FAL (oct. 2020)
  - 1/3 des États interrogés n'a pas encore commencé, 1/3 est en phase de conception et 1/3 en phase opérationnelle
  - Complexité des formalités (plusieurs parties prenantes, cadre légal)

LA CONVENTION FAL - DES FORMULAIRES PAPIER À L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ÉLECTRONIQUES

✓ Les déclarations d'entrée et de sortie des navires sont :

- La déclaration générale (formulaire FAL 1)
- La déclaration de la cargaison (formulaire FAL 2)
- La déclaration des provisions de bord (formulaire FAL 3)
- La déclaration des effets et marchandises de l'équipage (formulaire FAL 4)
- La liste de l'équipage (formulaire FAL 5)
- La liste des passagers (formulaire FAL 6)
- Le manifeste de marchandises dangereuses (formulaire FAL 7)

Depuis 2018, d'autres déclarations sont entrées en vigueur

- Les renseignements sur la sécurité maritime prévus par la règle XI-2/9.2.2 de la Convention SOLAS
- Les renseignements électroniques préalables sur la cargaison aux fins de l'évaluation des risques par les douanes
- Le formulaire de notification préalable de livraison de déchets à une installation de réception portuaire

Deux autres documents peuvent également être demandés :

- La déclaration maritime de santé
- Le bordereau prescrit par la Convention postale universelle pour la poste

LA CONVENTION FAL - DES FORMULAIRES PAPIER À L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ÉLECTRONIQUES

CONVENTION FAL (édition 2017)

- ✓ **FORMULAIRES FAL : Documents normalisés**
- ✓ **Limite les exigences en matière de renseignements de la part des autorités à terre lorsque les navires font escale**
- ✓ **Invite les États membres à permettre l'échange électronique de l'information pour faciliter les formalités aux ports pour le 8 avril 2019**
- ✓ **Approche de GU recommandée**

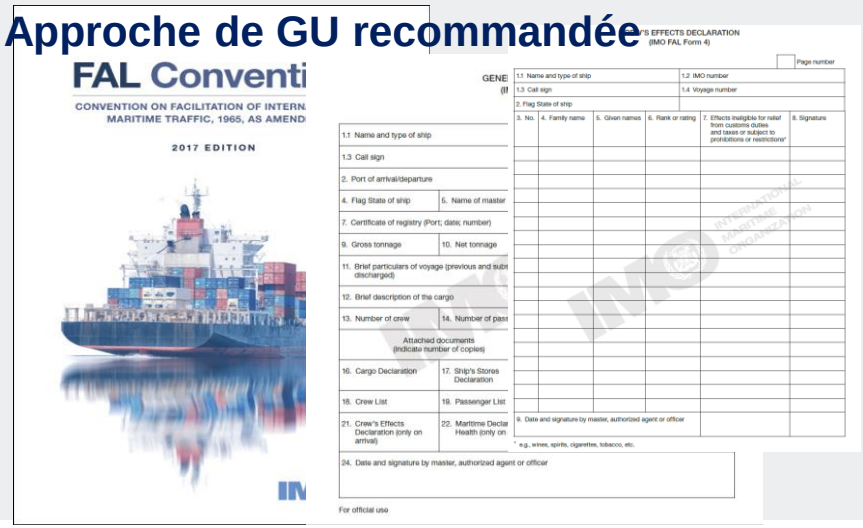

Révision en cours de la CONVENTION FAL (2021)

- ✓ **Supprimer les références à 'document' dans la Convention afin d'incorporer la notion d'échange électronique de l'information**
- ✓ **Des formulaires FAL à un jeu d'exigences en matière d'information**
- ✓ **Approche de guichet unique censée devenir obligatoire (données soumises une seule fois à travers un seul point de saisie)**

LE RÉPÉRTOIRE DE L'OMI SUR LA SIMPLIFICATION DES FORMALITÉS ET LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

POURQUOI ?

- Les normes contribuent fondamentalement à la mise en œuvre efficace et sûre de la numérisation
- Besoin d'harmonisation puisque différentes normes s'appliquent au transport maritime

QUOI ?

- Le Répertoire de l'OMI est un outil d'harmonisation et de rapprochement des normes existantes
- Se compose du jeu de données de l'OMI et du modèle de données de référence de l'OMI
- sémantique et représentation communes pouvant être utilisées sans ambiguïté, quelles que soient les mises en œuvre et les parties prenantes
- Mis au point conjointement avec l'OMD, la CEE-ONU et l'ISO, qui sont les principales organisations impliquées dans l'élaboration de normes en lien avec la Convention FAL
  - Les partenaires fournissent le mappage syntaxique pour les normes.
  - Accord de partenariat (mars 2020) avec l'OMD, la CEE-ONU et l'ISO pour les modifications et mises à jour

JALONS

- **FAL 28** (novembre 2000) : Première version, notamment de la norme EDIFACT/ONU des formulaires FAL + rapport Sécurité uniquement
- **FAL 42** (juin 2018) : Approbation du nouveau format et accord pour élargir la portée au-delà des formulaires FAL.
- **FAL 43** (avril 2019) : approbation de la nouvelle version (FAL.5/Circ.41), y compris les jeux de données des formulaires FAL + rapport Sécurité + Déchets
- **FAL 44** (octobre 2020) : approbation de la nouvelle version (FAL.5/Circ.43), avec jeux de données supplémentaires : Déclaration maritime de santé et Horodatage pour la bonne synchronisation de l'arrivée des navires (concept du « juste à temps »)
- **FAL 45** (juin 2021) : approbation de la nouvelle version (FAL.5/Circ.44), avec jeux de données supplémentaires : Passagers clandestins, accusés de réception

LE RÉPÉRTOIRE DE L'OMI SUR LA SIMPLIFICATION DES FORMALITÉS ET LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

IMO Compendium

- Preamble of FAL.5/Circ.44
- History
- Read me

Compendium

- Purpose and use
- IMO Data set
  - Introduction
  - IMO Data elements
- IMO Reference data model
- Implementation business rules
- Codes maintained by IMO

- Syntax mappings

- Overview of changes

IMO Compendium on Facilitation and Electronic Business

> Data set > Data Elements

				Correlation to IMO Standard Forms																
Chg.	Data number	Data element	Definition	Gen. Decl.	Cargo Decl.	Ships Stores Decl.	Crew's Effects Decl.	Crew List	Pass. List	Dang. Goods Man.	Sec. Report	Waste Del. Report	Mar. Decl. Health	Just In Time Conc.	Stowaway	Ack. Recpt.	Mar. Servc.	Format	Code Lists	Business rules
			carried out during the period of the last ten calls.																	
	IMO0167	Ship-to-ship activity location, coded	A code representing the location of the ship-to-ship activity which has been carried out during the period of the last ten calls.								3.4							an5	UN/LOCODE	BR 08
	IMO0168	Subsequent port of call name	The name and country of a scheduled subsequent port of call.	11														an..256		BR 21
	IMO0169	Subsequent port of call, coded	A code representing a scheduled subsequent port of call.	11														an5	UN/LOCODE	
	IMO0170	Transport contract number	A reference number to identify a document evidencing a transport contract (e.g. Bill of Lading).		B/L No.													an..70		
	IMO0172	Primary purpose of call, coded	A code representing the primary reason for the ship to enter the referenced port.								2.3							an..3	UN/EDIFACT codes 8025	
	IMO0173	Waste estimated amount to be generated	The estimated volume of waste to be generated between notification and next port of call (m3).									Page 2						n..16.6		BR 03 BR 07 BR 09 BR 13 BR 18
	IMO0174	Waste amount to be delivered	The volume of waste the ship plans to deliver (m3).									3						n..16.6		BR 03 BR 09 BR 13 BR 18
	IMO0175	Waste amount retained	The volume of waste the ship plans to retain on board (m3).									Page 2						n..16.6		BR 03 BR 07 BR 09 BR 13 BR 18
	IMO0178	All waste delivery indicator	A 'yes/no' indicator of whether the ship is delivering all waste on board the ship.									Page 2						n1	yes/no indicator (1=yes, 0=no)	
	IMO0179	Waste last delivery date	The last date when waste of any type was delivered.									2.7						an..35		
	IMO0180	Waste maximum dedicated storage capacity	Maximum dedicated storage capacity on board for this type of waste in cubic metres (m3).									Page 2						n..16.6		BR 03 BR 07 BR 09 BR 13 BR 18
	IMO0181	Waste reception facility point of contact	The name of the person to contact at the waste reception facility regarding ship waste delivery.									2.1						an..70		
	IMO0183	Waste type, coded	A code representing the type of waste being delivered.									3						an..3	To be defined	
	IMO0184	Port facility, coded	A code representing the port facility at the port of call.								2.1							an..17	UN/LOCODE-Facility identifier (e.g. NLRTM-0406)	BR 06
	IMO0185	Port facility name	The name and country of a port facility at the port of call.								2.1							an..256		BR 22
	IMO0186	Dangerous goods additional information	A statement of any other information relevant to the characteristics or hazards of the referenced dangerous goods cargo item.							12								an..256		
	IMO0187	Dangerous goods package type, coded	A code representing the package type of the referenced dangerous goods.							13								an..2	UN/ECE Recommendation 21 Annex VI (UN/EDIFACT Codes 7065)	

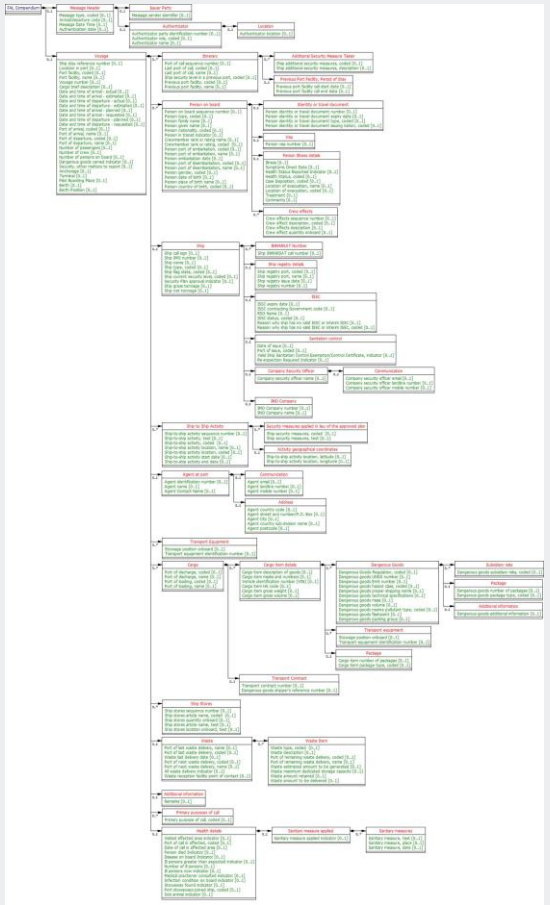

INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION

LE RÉPÉRTOIRE DE L'OMI SUR LA SIMPLIFICATION DES FORMALITÉS ET LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

- ✓ Nouvelle version disponible dans la FAL.5/Circ.44
  (Approuvée par le Comité FAL 45 en juin 2021)
  - ❑ Objet et portée
  - ❑ Le jeu de données de l'OMI
  - ❑ Le modèle de données de référence de l'OMI
  - ❑ Règles opérationnelles de mise en œuvre
  - ❑ Listes de codes tenues à jour par l'OMI

  - ❑ **Annexes**
  - ✓ Annexe 1 : Cartographie des données de l'OMD
  - ✓ Annexe 2 : Cartographie des données de la CEE-ONU
  - ✓ Annexe 3 : Cartographie des données de l'ISO
- ✓ Disponible en ligne Le modèle de données de référence de l'OMI
- ✓ Mises à jour annuelles et approuvées par le Comité FAL

LE RÉPÉRTOIRE DE L'OMI SUR LA SIMPLIFICATION DES FORMALITÉS ET LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

- ✓ Accord de partenariat (mars 2020) avec l'OMD, la CEE-ONU et l'ISO pour les modifications et mises à jour.

- ✓ **Groupe d'experts** de l'OMI **sur l'harmonisation des données** (EGDH) créé par le Comité FAL en 2019
  - Se réunit deux fois par an entre les sessions
  - Tient à jour le Répertoire de l'OMI
  - Se charge d'étendre le Répertoire de l'OMI au-delà des exigences d'information de la Convention FAL
    - Exemples : Déclaration maritime de santé de l'OMS, données opérationnelles (juste à temps), données sur les passagers clandestins, certificats des navires, données environnementales, systèmes de comptes rendus des navires

BONNE SYNCHRONISATION DE L'ARRIVÉE DES NAVIRES ET OPTIMISATION DES ESCALES

Le Comité FAL appuie les autres organes de l'OMI en ce qui concerne l'échange de données électroniques

✓ **Bonne synchronisation de l'arrivée des navires (concept du « juste à temps »)**

- La résolution MEPC. 323(74) – Invite les États membres à encourager la coopération volontaire entre les ports et le secteur des transports maritimes afin de contribuer à la réduction des émissions de GES des navires.
- Maintenir la vitesse de croisière la plus efficace pour arriver à la zone d'embarquement du pilote lorsque la disponibilité du poste d'accostage, du chenal et des services nautiques est garantie.
- La bonne synchronisation de l'arrivée des navires exige une bonne communication en amont avec le port et l'harmonisation entre tous les acteurs concernés
- Deux jeux de données de l'OMI viennent étayer ce concept du « juste à temps »
  - Horodatage au port d'arrivée/de départ
  - Horodatage services port d'escale

Change Indicator	Data Number	Data Element	Definition	Just In Time Concept	Format	Code lists	Business rules
+	IMO0231	Pilot Boardin Place					
+	IMO0232	Berth					
+	IMO0233	Berth Positio					
+	IMO0234	Date and tim arrival - requ					
+	IMO0235	Date and tim arrival - plan					
+	IMO0236	Date and tim departure - requested					
+	IMO0237	Date and tim departure - planned					

Change Indicator	Data Number	Data Element	Definition	Just In Time Concept	Format	Code lists	Business rules
	IMO0014	Authentication date	The date of authentication.	X	an..35		
	IMO0016	Authenticator name	The name of the person attesting to the validity of the transmitted information.	X	an..70		BR 23
	IMO0017	Authenticator party identification number	An identifying number, such as an agent identifier, of the party attesting to the validity of the transmitted information.	X	an..17		
+	IMO0063	Date and time of arrival - actual	The date and time the ship arrives at a specified location, ATA.	X	an..35		BR 01
+	IMO0064	Date and time of arrival - estimated	The date and time the ship is estimated to arrive at a specified location, ETA.	X	an..35		BR 01
+	IMO0065	Date and time of departure - actual	The date and time the ship departs from a specified location, ATD.	X	an..35		BR 01
+	IMO0066	Date and time of departure - estimated	The date and time the ship is estimated to depart from a specified location, ETD.	X	an..35		BR 01
+	IMO0108	Port of arrival, coded	The code representing the port where the ship arrives.	X	an5	UN/LOCCODE	
	IMO0128	Authenticator role, coded	A code providing the role of the person attesting to the validity of the transmitted information.	X	an..3	EDIFACT codes (3035)	
+	IMO0153	Ship stay reference number	Reference number assigned by a port authority to the stay of a ship in the port.	X	an..35		
+	IMO0229	Anchorage	An area in which ships anchor or may anchor (IHO Hydrographic Dictionary S-32).	X	an..256		
+	IMO0230	Terminal	A number of berths grouped together and provided with facilities for handling cargo (IHO Hydrographic Dictionary S-32).	X	an..256		

LE GUICHET UNIQUE MARITIME – ORIENTATIONS DE L'OMI

- ✓ **Directives pour la mise en place du guichet unique dans les transports maritimes** FAL.5/Circ.42/Rev.1 - Approuvées par le FAL 45 (juin 2021)

Objet :

- ✓ Aider les États membres de l'OMI à mettre en place un guichet unique maritime
- ✓ Les directives couvrent l'ensemble du cycle de vie de la mise en place d'un GUM
- ✓ Compétitivité accrue des États membres de l'OMI
- ✓ Aucune préférence en matière de normes !

Table des matières

- ✓ Définitions et rôles des différentes parties, groupes d'utilisateurs
- ✓ Directives sur le GUM (portée, éléments de données, harmonisation, législation)
- ✓ Études de cas et bonnes pratiques

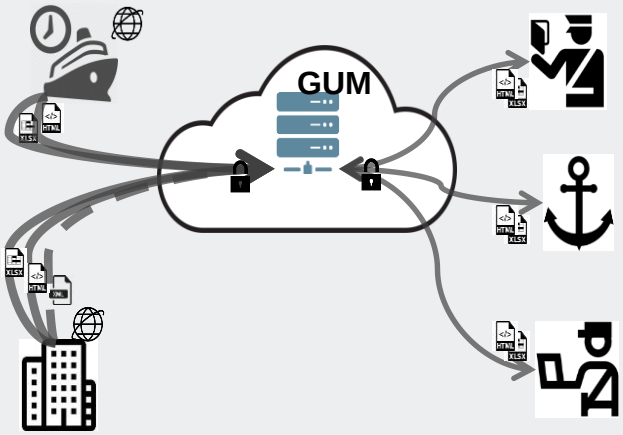

LE GUICHET UNIQUE MARITIME – COOPÉRATION TECHNIQUE

- Projet de guichet unique maritime de l'OMI pour les PEID
  - GUM pour Antigua-et-Barbuda financé par la Norvège
  - Expertise technique assurée par la Norvège
  - Le code source du GUM est accessible au public et pour les autres États membres de l'OMI

- Projet SWiFT (Guichet unique pour la facilitation du commerce) de l'OMI en partenariat avec Singapour
  - Projet pilote initial comptant sur le soutien de Singapour et de l'OMI
  - Mise au point d'un GUM ciblant les ports de taille moyenne
  - Fournit des fonctionnalités de connectivité de port à port

- Activités de renforcement des capacités de l'OMI sur la Convention FAL, le GUM et l'échange électronique de données
  - Sensibiliser les principales parties prenantes aux SCP/GUM afin qu'elles comprennent mieux leur fonctionnement
  - Missions d'évaluation des besoins

INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION

Imo_hq

twitter.com/imohq

facebook.com/imohq

youtube.com/imohq

flickr.com/photos/imo-un/

Linkedin

www.imo.org